

## 2. PORTRAIT DE LA COMMUNE

### 2.1 Contexte régional et cantonal

#### a) Une situation charnière

Au **nord-est**, en continuité avec le tissu urbain, le territoire communal se resserre entre la boucle du Rhône et l'aéroport. Passage obligé assurant les relations de Genève avec le Pays de Gex, ce "goulet" d'environ 1 km de large est traversé par d'importantes infrastructures routières (autoroute, routes de Meyrin et de Vernier, av. Louis-Casaï) et ferroviaires. Cet espace, à proximité immédiate de l'aéroport et du "Rectangle d'Or" bénéficie de la présence de deux demi-jonctions permettant l'entrée à Genève et de plusieurs arrêts de transports publics (TPG, RER) assurant une liaison performante avec le centre.

Porte d'entrée dans l'agglomération (par l'autoroute et le train), potentiel de développement économique, point de convergence de différents modes et axes de transports, cette portion du territoire est appelée à des profonds changements.

A l'**ouest**, la commune assure la transition entre le territoire urbain de la ville et l'espace rural du Mandement. Lisière de l'agglomération aux limites encore floues, le contour de la ville reste à déterminer.

Au **sud**, le **Rhône** marque non seulement la limite du territoire urbanisé, mais il constitue également une importante **pénétrante de verdure** dans le territoire urbanisé.

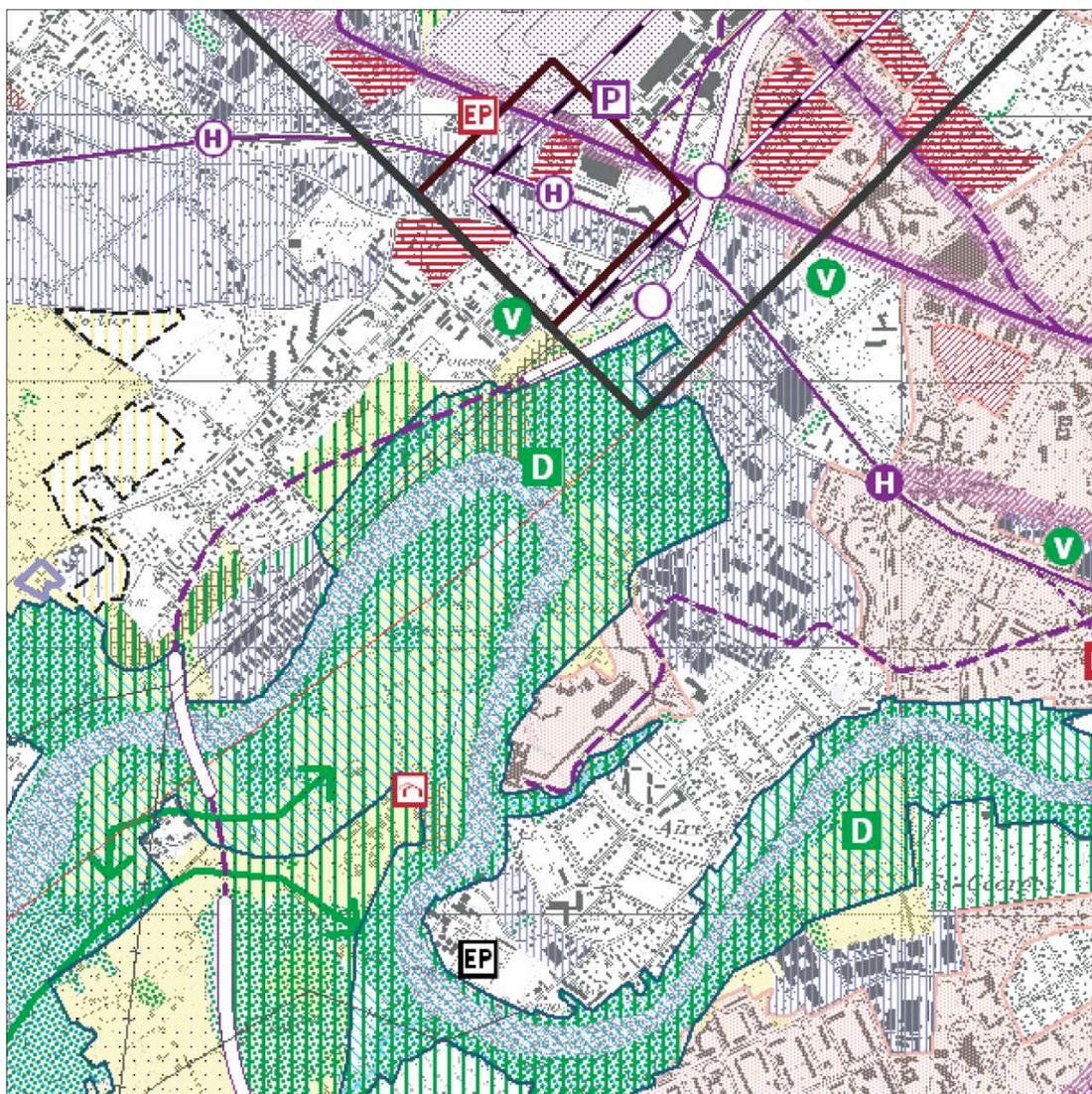
#### b) Une position stratégique

Tant en termes d'**accessibilité**, que d'**activités économiques**, que d'**équipements**, que de **nature**, de nombreux éléments présents sur la commune jouent un rôle majeur à l'échelle cantonale et régionale.

Le plan directeur cantonal (PDCa) identifie ainsi de nombreux objets qui témoignent de cette attractivité. Celle-ci s'accompagne toutefois d'un certain nombre de nuisances, notamment en termes de bruit et de pollution.

Il est à relever que l'annexe 5 de l'OPB<sup>1</sup>, modifiée postérieurement au plan directeur communal de 1997 et au plan directeur cantonal, a des incidences majeures sur le territoire communal. Sur près de 215 ha, les valeurs limites pour l'habitat sont dépassées. Cette situation, plus restrictive que celle qui prévalait en 1997, soulève de nombreuses questions sur les possibilités d'évolution-transformation du territoire bâti. La nécessité de protéger la population contre les nuisances est indiscutable. Toutefois, une application stricte des dispositifs légaux pose des problèmes : une pesée d'intérêts devrait prendre en compte d'autres facteurs.

Figure 1: Extrait du plan directeur cantonal



<sup>1</sup> OPB : Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. L'annexe 5 concerne le bruit des avions

## 2.2 Contexte local

### a) Structure du territoire

Une première approche globale fait apparaître :

- > une commune éclatée en plusieurs quartiers,
- > des coupures importantes (grandes infrastructures, ceinture industrielle) entaillant le territoire et isolant ces quartiers les uns des autres,
- > de nombreux secteurs présentant des concentrations monofonctionnelles, soit d'habitat, soit d'activités,
- > la présence de nombreuses infrastructures de transport, sources de nuisance pour l'habitat mais aussi atouts pour le développement économique,
- > une ceinture verte au sud (rives du Rhône, espaces boisés et agricoles), lieux de détente de l'agglomération.

Vernier couvre **764 ha** et se situe ainsi au 8<sup>ème</sup> rang des communes genevoises par la taille. Cette surface se répartit de la manière suivante :

- > surface d'habitat et d'infrastructures : 514 ha, soit 67,3 %
- > surface agricole utile : 121 ha, soit 15,8 %
- > surface boisée : 98 ha, soit 12,8 %
- > cours d'eau : 31 ha, soit 4,1 %

Une analyse des statistiques permet d'affiner ce portrait du point de vue socio-économique.

### b) Démographie

La croissance de Vernier dans les années 60-80 a été particulièrement spectaculaire. La décennie 90-00 a connu une légère accalmie (croissance de 3,8 %, alors que la moyenne cantonale était de 9,1 %). Depuis 2000, la croissance a de nouveau repris à un rythme soutenu (comparable à la moyenne cantonale) d'environ 300 à 500 habitants supplémentaires par année.

**Tableau 1:** Croissance démographique

Année	Nombre d'habitants	Croissance	
		Nombre	%
1940	3'336		
1950	3'906	+ 570	+ 17 %
1960	8'045	+ 4'139	+ 105 %
1970	22'230	+ 14'185	+ 176 %
1980	27'962	+ 5'732	+ 25 %
1990	28'482	+ 520	+ 1.8 %
2000	29'559	+ 77	+ 3.8 %
2005	31'130	+ 1'571	+ 5.0 %

Les **projections démographiques** établies par l'OCSTAT sont aujourd'hui déjà dépassées. Les évaluations effectuées dans le cadre de la réactualisation du plan directeur mettent en évidence un potentiel de 3'800 à 4'500 nouveaux habitants.

En 2004, la **structure d'âge** était de :

> 0-19 ans : 25,1 % (moyenne cantonale : 21,9 %)

> 20-64 ans : 62 % (moyenne cantonale : 63,6 %)

> 65 et + : 12,9 % (moyenne cantonale : 14,5 %)

Vernier présente ainsi **une population relativement plus jeune que la moyenne cantonale**.

Les projections démographiques établies au niveau cantonal tablent sur une croissance importante de la catégorie des 65 ans et plus. En 2020, celle-ci pourrait représenter plus de 17 % et environ 20 % en 2030 (moyennes cantonales).

La **population étrangère** représente 47,5 %, soit un taux supérieur à la moyenne cantonale (38,7 %).

Du point de vue **socioprofessionnel**, la **population active** résidente en 2000 est moins qualifiée que la moyenne cantonale :

> cadres et indépendants : 21 % (canton : 32 %)

> ouvriers et employés : 59 % (canton : 46 %)

La **répartition des emplois** se caractérise par une forte présence du secteur secondaire. La part des emplois dans ce secteur est presque trois fois plus importante que la moyenne cantonale :

> Secteur secondaire : 43,2 % (canton : 15 %)

> Secteur tertiaire : 56,8 % (canton: 85 %).

### c) Parc de logements

Vernier abrite environ 6,5 % du parc de logements du canton. Cela représente 13'237 logements, répartis dans des villas pour 9,7 %, le solde étant dans appartements.

La proportion de locataires est ainsi importante, représentant 76 %, la moyenne cantonale étant située à 67,8 %.

Les **logements subventionnés** représentent 2'748 unités <sup>2</sup>, soit 20,7 % du parc de logements communal. La moyenne cantonale est de 10,2 %. Comme dans tout le canton, la part de logements subventionnés tend à une forte diminution. A Vernier, la part de logements subventionnés est ainsi passée entre 1994 et 2005 d'environ 36 % à environ 21 %. A l'échelle cantonale, la part de logements subventionnés a été divisée par deux depuis 1980.

**Figure 2:** Situation locale : un cœur vert autour duquel se répartissent des quartiers diversifiés ayant leur identité. Une ceinture industrielle et des infrastructures de transport qui entaillent le territoire.



<sup>2</sup> Valeur au 30.09.05 (source : Direction du logement)

0 m 200 400 600 800 1000 1200

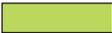
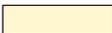


Juin 2006

# COMMUNE DE VERNIER PLAN DIRECTEUR COMMUNAL



## Zones d'affectation

- |   |                           |   |   |
|---|---------------------------|---|---|
|  | Zone 4 B                  |  | Zone des bois et forêts                       |
|  | 4 B protégée              |  | Zone de verdure                               |
|  | Zone de développement 4 B |  | Zone de développement 3                       |
|  | Zone 5                    |  | Zone de développement 4 A                     |
|  | Zone ferroviaire          |  | Zone industrielle et artisanale               |
|  | Zone aéroportuaire        |  | Zone de développement industriel et artisanal |
|  | Zone agricole             |  | Zone sportive                                 |

0501 - Zones(9)25'000 - MW/MWA - 23.10.06 - jca

